

Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

**DECISION 73/2021**

Attribution de marché public de travaux en procédure adaptée  
**Travaux de réfection étanchéité de la toiture du Centre Technique Communautaire**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,  
**VU** la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,  
**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du Centre Technique Communautaire,

**CONSIDERANT** Qu'à l'issue de la consultation directe réalisée auprès de trois entreprises, les trois entreprises ont remis une offres et après analyse des offres, la proposition du candidat DURINI ET SES FILS réponds aux besoins identifiés de la Communauté de Communes des Aspres en matière de réparation et de construction.

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est conclu un marché public de travaux avec :

**DURINI ET SES FILS**  
9 rue Gisclart  
66350 TOULOUGES

Pour un montant de 23 345.00 € HT soit 28 014.00 € TTC.

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'Investissement - article 2138.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 07 juillet 2021

Le Président,  
  
**René OLIVE**

